

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 001-3940/18/BM

■ **Approbation d'une convention de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône et la RTM pour le financement de l'opération d'extension du Parking Relais sur le site du métro La Rose à Marseille 13ème arrondissement pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence** MET 18/7458/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

Dans le cadre de l'avenant n° 9 au contrat d'Obligation de Service Public, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la Régie des Transports Métropolitains (RTM) la réalisation de l'extension du parking relais sur le site du métro La Rose. Cette opération, qui contribue à améliorer l'attractivité et la performance du réseau de transports collectifs, s'inscrit en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Agenda Métropolitain de la Mobilité.

Situé au terminus de la ligne 1 du métro, cet équipement viendra remplacer la structure actuelle de 400 places dont l'ossature porteuse est extrêmement dégradée. Le nouveau parking relais réalisé en superstructure sur quatre niveaux sera doté de 800 places de stationnement destinées aux clients du réseau, titulaires de la carte TRANSPASS.

Le doublement de capacité du parking relais permettra d'optimiser le rabattement sur le métro pour les automobilistes se dirigeant vers le centre-ville et provenant des quartiers du 13° arrondissement de

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Marseille (Saint-Mitre, Château-Gombert, la Croix Rouge, Les Mourets, Palama, les Médecins) ainsi que des communes de Plan-de-Cuques et Allauch.

L'achèvement de cette opération est prévu pour mi-2021.

Le coût prévisionnel de l'aménagement du parking relais La Rose est estimé à 16.500.000 € HT.

Le Bureau de la Métropole du 18 mai 2018 a approuvé par délibération n° TRA 006-3682/18/BM le plan de financement de l'opération et la sollicitation d'une subvention du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 30% du coût du projet.

La présente délibération vise à approuver la convention de financement tripartite conclue entre le Département, la Métropole et la RTM définissant les modalités de participation financière du Département à l'opération.

La participation du Département s'élèvera à 30% du coût de l'opération hors taxes soit une subvention prévisionnelle de 4.950.000 € HT. La subvention sera versée à la RTM en charge de l'opération pour le compte de la Métropole au prorata des dépenses réalisées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA025-1078/16/CM du Conseil de la Métropole, du 17 octobre 2016, portant sur l'approbation de l'avenant n°9 au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n° TRA 006-3682/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2018 .

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de conclure une convention tripartite entre le Département, la Métropole et la RTM pour définir les modalités de participation financière du Département à l'opération d'extension du parking relais sur le site du métro La Rose à Marseille 13ème arrondissement au titre du Plan Mobilité.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de financement ci-jointe conclue entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la RTM relative aux modalités de financement de l'opération d'extension du parking relais sur le site du métro La Rose à Marseille 13ème arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS